Réf. Farde e-Assemblées : 2637173

N° OJ : 1

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/02/2025

Objet : Solidarité internationale.- Appel à projet 2025.- Règlement et lancement.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Conseil communal du 29 janvier 2024 portant sur le règlement en matière d'octroi de subsides Solidarité internationale;

Considérant que la Ville de Bruxelles développe une politique dynamique en matière de solidarité internationale et soutient les initiatives portées par la société civile à travers un appel à projet annuel dans les deux domaines d'actions que sont :

a) La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement touchant à des thématiques de solidarité internationale.

b) La coopération internationale à l'étranger (liste OCDE) dans une logique de développement durable tout en ayant un impact direct sur les populations ciblées.

Considérant que cet appel à projet annuel est encadré par un règlement, qui détermine les critères de recevabilité liés au projet, liés aux porteurs des projets et liés au financement et à l'évaluation;

Considérant que pour cette édition 2025, l'enveloppe prévue est de 150.000,00 EUR (sous réserve d'approbation du budget communal 2025 par l'autorité de tutelle), avec un maximum de 4.000,00 EUR pour les projets de catégorie a) et 8.000,00 EUR pour les projets de catégorie b);

Considérant que pour cette édition 2025, certaines modifications du règlement ont dû être faites afin qu'ils répondent au mieux à la politique solidarité internationale de la Ville de Bruxelles, qu'il clarifie certains aspects liés au contrôle de l'emploi du subside et adapte les modalités d'introduction des dossiers.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Adopter le nouveau règlement de subsides pour l'appel à projet 2025 qui détermine les critères de recevabilité liés au projet, lies aux porteurs des projets et liés au financement et à l'évaluation.

Article 2: Autoriser le lancement de l'appel à projets Solidarité Internationale 2025 du 4 février 2025 au 31 mars 2025 (sous réserve de l'approbation du budget 2025 par l'autorité de tutelle)

Annexes :

Règlement appel à projets FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)